

Date d'impression : 19.01.2015 V - 1 Révision : 19.01.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: YACHTCARE PATE COLORANTE PU Rouge Translucide
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : non déterminé
- · Emploi de la substance / de la préparation : Pâte à nuancer
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil Tél. : 04 76 75 42 38 Rue du Pré Didier Fax : 04 76 56 14 49 38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA: Tél: 01 45 42 59 59 http://www.centres-antipoison.net

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- \cdot Classification selon le règlement (CE) n^{\bullet} 1272/2008 : Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- $\cdot \textit{ Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE}: \textit{N\'eant}.$
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement : Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant
- · Pictogrammes de danger : néant
- · Mention d'avertissement : néant
- · Mentions de danger : néant



Date d'impression : 19.01.2015 V - 1 Révision : 19.01.2015

Nom du produit: YACHTCARE - PATE COLORANTE PU - Rouge Translucide

- · 2.3 Autres dangers:
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- *PBT*: Non applicable.*vPvB*: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique : Mélanges
- · Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux : néant

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales :

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· EN CAS D'INHALATION:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- EN CAS D'INGESTION: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- -4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications :

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.



Date d'impression : 19.01.2015 V - 1 Révision : 19.01.2015

Nom du produit: YACHTCARE - PATE COLORANTE PU - Rouge Translucide

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.



Date d'impression : 19.01.2015 V - 1 Révision : 19.01.2015

Nom du produit: YACHTCARE - PATE COLORANTE PU - Rouge Translucide

·8.2 Contrôles de l'exposition

·Equipement de protection individuel :

·Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

·Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Filtre A/P2

·Protection des mains :



Gants de protection

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

·Matériau des gants :

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0.5 \pm 0.1$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

·Temps de pénétration du matériau des gants :

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

·Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques

·Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme: Pâteuse

Couleur: Selon désignation produit



Date d'impression : 19.01.2015 V - 1 Révision : 19.01.2015

Nom du produit: YACHTCARE - PATE COLORANTE PU - Rouge Translucide

· Odeur :	Typique
· Changement d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	Non déterminé. > 61 °C
· Point d'éclair :	> 100 °C
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Densité à 20 °C :	$1,19 \text{ g/cm}^3$
 Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : Insoluble 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles. 	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.2 Stabilité chimique : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Réactions aux acides puissants et aux alcalis.

Réactions aux agents d'oxydation.

- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \cdot 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- · des yeux : Pas d'effet d'irritation.
- · Toxicité subaiguë à chronique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- \cdot Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement :
- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.



Date d'impression : 19.01.2015 V - 1 Révision : 19.01.2015

Nom du produit: YACHTCARE - PATE COLORANTE PU - Rouge Translucide

- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandations:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Code déchet :

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

· Catalogue européen des déchets

07 02 08* autres résidus de réaction et résidus de distillation

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandations: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
 14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, ADN, IMDG, IATA 	néant	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.	
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.		
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci- dessus.	



Date d'impression : 19.01.2015 V - 1 Révision : 19.01.2015

Nom du produit: YACHTCARE - PATE COLORANTE PU - Rouge Translucide

SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales :
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent